



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION



LE MINISTRE

Paris, le

- 7 JUIN 2018

N/Réf : CO 0808767

V/Réf :

Monsieur le Président,

Les débats ont eu lieu à l'assemblée nationale concernant le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable. Au cours de ces échanges a notamment été abordée la question des élevages de poules pondeuses en cage.

Comme vous le savez, la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, consultée pour avis sur le titre II du projet de loi, avait adopté un amendement d'interdiction de la vente aux consommateurs d'œufs issus d'élevages en cage à compter de 2022. En commission des affaires économiques, les parlementaires étant très attentifs à cette question, j'ai proposé qu'une réunion puisse se tenir entre la filière et des députés afin que ces derniers comprennent mieux le contenu de votre plan de filière et les contraintes qui sont les vôtres.

Cette réunion a été très appréciée par les députés présents, qui ont souhaité conforter par la loi les orientations que vous avez retenues, avec vos partenaires, dans votre plan de filière.

Les débats en séance plénière ont été l'occasion, pour le gouvernement et les députés, de souligner la qualité de ce plan de filière et les engagements pris par la filière, notamment afin de répondre aux attentes sociétales. J'ai pour ma part à plusieurs reprises valorisé ce plan car je suis convaincu qu'il faut miser sur la mobilisation de l'ensemble de la filière et la dynamique qui y est à l'œuvre.

.../...

Monsieur Philippe JUVEN
Président du comité national pour la promotion de l'œuf
7, rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS

Je suis conscient de la sensibilité de la question des modes d'élevage pour vous et pour les éleveurs que vous représentez. C'est pourquoi je vous ai proposé une rencontre au plus vite dès les débats parlementaires achevés, afin de pouvoir échanger avec vous. Le présent courrier fait suite à l'entretien que nous avons eu à ce sujet le 30 mai 2018.

Je comprends que certains éleveurs de poules pondeuses puissent ressentir toute disposition législative comme un manque de confiance ou une stigmatisation de leurs pratiques alors que la filière s'est engagée dans une démarche de progrès à travers le plan de filière.

L'amendement qui vise à interdire la mise en production de tout bâtiment nouveau ou réaménagé d'élevage de poules pondeuses en cage, qui a été porté par le groupe majoritaire, soutenu par le rapporteur et le gouvernement et adopté par l'assemblée nationale, nécessite des clarifications, notamment pour préciser son périmètre d'application. Je prendrai à cette fin un décret sitôt la loi adoptée et promulguée. Un projet sera préparé par mes services très rapidement, en lien avec vos équipes.

La disposition adoptée ne remet nullement en cause le maintien de l'activité actuellement exercée par un éleveur. Elle doit s'interpréter au regard de la finalité du bâtiment et vise à interdire :

- la réalisation de toute construction de bâtiment visant à accueillir des poules pondeuses en cages ;
- l'agrandissement de tout bâtiment existant visant à augmenter la capacité de production de poules pondeuses en cages ;
- le réaménagement d'un bâtiment existant non affecté à l'élevage en cage, pour y installer des cages de poules pondeuses.

En revanche, la reprise à l'identique de l'activité d'un éleveur qui élevait déjà des poules pondeuses en cages, par exemple lors d'un départ à la retraite, reste possible. Un éleveur de poules pondeuses en cages pourra réaliser des travaux dans son bâtiment visant à en améliorer le fonctionnement – notamment à des fins d'amélioration du bien-être animal. Enfin, en cas de sinistre, le décret prévoira que la reconstruction du bâtiment à l'identique reste possible.

Les conditions de mise en œuvre seront aussi précisées dans le décret afin de prendre en compte les projets en cours avant la date d'entrée en vigueur de cette disposition.

Par ailleurs, vous m'avez interrogé sur la possibilité d'un accompagnement financier pour que la filière mène à bien la transition vers des systèmes d'élevages alternatifs à la cage. Je vous confirme que les dispositifs du grand plan d'investissement seront orientés de manière à faciliter l'atteinte des objectifs de transformation des plans de filière qui m'ont été remis par les interprofessions.

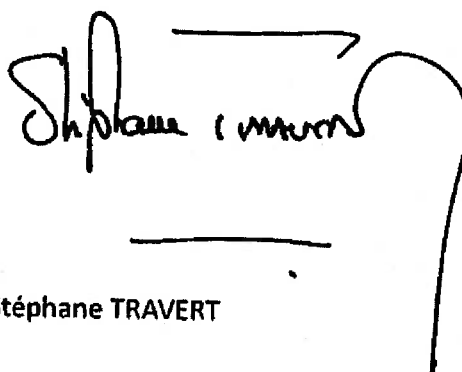
.../...

J'attire en particulier votre attention sur la mise en place, en cours de discussion avec le fonds européen d'investissement, d'un fonds de garantie permettant de faciliter l'accès aux financements bancaires pour des investissements dans les exploitations agricoles et qui me semble adapté à vos besoins.

Je souhaite donc que, dans ce contexte, votre filière soit rassurée pour continuer à travailler dans de bonnes conditions à la mise en œuvre du plan de filière ambitieux et volontariste que vous m'avez remis. Mes services se tiennent à votre disposition pour vous y accompagner.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes plus courtoises salutations.

Bien à vous

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Travert'. The signature is stylized with a large 'S' and a long, sweeping tail that curves upwards and then downwards. There are some horizontal lines above and below the signature.

Stéphane TRAVERT